



**Fiche de Données de Sécurité**  
selon la directive UE  
No. 2015/830



**RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise**

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	07220GAE	<b>Date de Révision:</b>	22/05/2017
	<b>Nom du produit:</b>	STONBLEND GSI - A	<b>Remplace:</b>	27/03/2017
			<b>Numéro de version:</b>	1
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	Composant de peinture multicomposant - usage industriel		
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>			
	<b>Importateur:</b>	StonCor Europe 9, Rue du Travail - 1400 Nivelles, Belgium		
	<b>Fabricant:</b>	StonCor Europe 9 Rue du Travail 1400 Nivelles Belgium		
		Informations Réglementaire / Techniques +32 67493710 Nivelles, Belgium		
	<b>Fiche de données de sécurité préparée par:</b>	Solvesi, Anna - ehs@stoncor.com		
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence:</b>	CHEMTREC +1 703 5273887 (Hors des U.S.A.) PPC +1 412 6816669 (Hors des U.S.A.) Centro Antiveleni di Roma +39 06 49978000 (CAV Policlinico Umberto I - Roma)(24h/24h) Emergenza ambientale +39 335-601 32 88 / +39 347-949 84 88 / +39 348-246 90 99		

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

**Mentions de danger**

Toxicité aiguë, Orale, catégorie 4	H302
Corrosif pour la peau, catégorie 1B	H314-1B
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 4	H332
Toxicité pour le système reproductif, catégorie 2	H361
STOT, exposition répétée, catégorie 2	H373

Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 1

H410

**2.2 Éléments d'étiquetage****Pictogramme(s) du produit****Mention d'avertissement**

Danger

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

alcool benzylique, 2-pipérazine-1-yléthylamine, N- ( 3- (triméthoxysilyl) propyl) éthylènediamine, 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, phénol, dodécyl-, ramifié

**Mentions de danger**

Toxicité aiguë, Orale, catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Corrosif pour la peau, catégorie 1B	H314-1B	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Toxicité pour le système reproductif, catégorie 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
STOT, exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**2.3 Autres dangers**

Aucune information.

**Résultats des évaluations PBT et VPVB:**

Aucune information.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Substances Dangereuses**

<u>No.-CAS</u>	<u>No. EINECS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>%</u>
2855-13-2	220-666-8	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	25-50
100-51-6	202-859-9	alcool benzylique	25-50
121158-58-5	310-154-3	phénol, dodécyl-, ramifié	10-25
140-31-8	205-411-0	2-pipérazine-1-yléthylamine	2.5-10

1760-24-3	217-164-6	N- ( 3- (triméthoxysilyl) propyl) éthylènediamine	2.5-10
84852-15-3	284-325-5	4-nonylphenol, branched	0.1-1.0
107-15-3	203-468-6	éthylènediamine	<0.1

<u>No.-CAS</u>	<u>REACH Reg No.</u>	<u>Pictogrammes CLP</u>	<u>Mention de danger CLP</u>	<u>Facteurs M</u>
2855-13-2	01-2119514687-32	GHS05-GHS07	H302-312-314-317-412	
100-51-6	01-2119492630-38	GHS07	H302-319-332	
121158-58-5	01-2119513207-49	GHS07-GHS08-GHS09	H315-319-361-410	10
140-31-8	01-2119471486-30	GHS05-GHS06-GHS08	H302-311-314-317-361fd-372-412	
1760-24-3	01-2119970215-39	GHS05-GHS07	H317-318-332	
84852-15-3	01-2119510715-45	GHS05-GHS07-GHS08-GHS09	H302-314-361-400-410	10
107-15-3	01-2119480383-37	GHS02-GHS05-GHS06-GHS08	H226-302-311-314-317-332-334-412	

**Information supplémentaire:** Le texte des états de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Remarques Générales:** Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

**En cas d'inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

**En cas de contact avec la peau:** Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

**En cas de contact avec les yeux:** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact.

**En cas d'ingestion:** Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### Auto protection du secouriste:

"Aucune initiative ne doit être prise qui impliquerait un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne portant secours de donner un bouche-à-bouche. Bien laver les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer, ou porter des gants. "

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse

**Moyens d'extinction à NE PAS utiliser:** Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information.

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Jet d'eau à grand débit. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec

#### 6.4 Référence à d'autres sections

**Instructions complémentaires:** Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions à éviter:** Sources directes de chaleur.

**Conditions de stockage:** Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

### RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition selon INRS

(FR)

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>VME ppm</u>	<u>VLE ppm</u>	<u>VLE mg/m3</u>	<u>VME mg/m3</u>
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2				
alcool benzylique	100-51-6				
phénol, dodécyl-, ramifié	121158-58-5				
2-pipérazine-1-yléthylamine	140-31-8				
N- ( 3- (triméthoxysilyl) propyl) éthylènediamine	1760-24-3				
4-nonylphenol, branched	84852-15-3				
éthylènediamine	107-15-3		15	35	

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>OEL Note</u>
------------	----------------	-----------------

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	
alcool benzylique	100-51-6	
phénol, dodécyl-, ramifié	121158-58-5	
2-pipérazine-1-yléthylamine	140-31-8	
N- ( 3- (triméthoxysilyl) propyl) éthylènediamine	1760-24-3	
4-nonylphenol, branched	84852-15-3	
éthylènediamine	107-15-3	

**Conseils supplémentaires:** Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Protection individuelles

**Protection respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141). Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques.

**Protection des yeux:** Lunettes de sécurité à protection intégrale. Écran facial.

**Protection des mains:** Gants en caoutchouc ou en plastique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Gants de protection conformes à EN 374. Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Tablier en caoutchouc ou en plastique.

**AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** Aucune information.

**INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE:** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Nom Chimique:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

N° UE:

220-666-8

No.-CAS:

2855-13-2

### DNELs - Dérivé sans effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							
Inhalation	20.1	20.1						
Dermique								0.526 mg/kg bodyweight/day

### PNEC's - Concentration prévisible sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.06 mg/l
Sédiments d'eau douce	5.784 mg/kg
L'eau de mer	0.006mg/l
Sédiments marins	0.578 mg/kg (dry weight)
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	1.121 mg/kg (dry weight)
air	

### Nom Chimique:

alcool benzylique

N° UE:

202-859-9

No.-CAS:

100-51-6

### DNELs - Dérivé sans effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							
Inhalation		110 mg/m <sup>3</sup>		22 mg/m <sup>3</sup>		25 mg/Kg bw/day		5 mg/Kg bw/day
Dermique		40 mg/kg bw/day		8 mg/kg bw/day		40.55 mg/m <sup>3</sup>		8.11 mg/m <sup>3</sup>
						28.5 mg/Kg bw/day		5.7 mg/Kg bw/day

### PNEC's - Concentration prévisible sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	1 mg/l
Sédiments d'eau douce	5.27 mg/Kg wwt
L'eau de mer	0.1 mg/l
Sédiments marins	0.527 mg/Kg wwt
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	39 mg/l
sol (agricole)	0.456 mg/Kg wwt
air	

**Nom Chimique:**

phénol, dodécyl-, ramifié

**N° UE:**

310-154-3

**No.-CAS:**

121158-58-5

**DNELs - Dérivé sans effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							
Inhalation			1.7621 mg/m3 (local-systemic: not specified)	1.7621 mg/m3 (local-systemic: not specified)				
Dermique			0.25 mg/kg bw/day (local-systemic: not specified)	0.25 mg/kg bw/day (local-systemic: not specified)				

**PNEC's - Concentration prévisible sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.074 ug/l
Sédiments d'eau douce	0.226 mg/kg dwt
L'eau de mer	0.0074ug/l
Sédiments marins	0.0226 mg/kg dwt
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	
air	

**Nom Chimique:**

2-pipérazine-1-yléthylamine

**N° UE:**

205-411-0

**No.-CAS:**

140-31-8

**DNELs - Dérivé sans effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis				0.02 mg/kg bw/day	1.5 mg/kg bw/day		0.3 mg/kg bw/day
Inhalation		21.4 mg/m3		3.6 mg/m3		5.3 mg/m3		0.9 mg/m3
Dermique		20 mg/kg bw/day	0.006 mg/cm2	3.3 mg/kg bw/day		10 mg/kg bw/day	0.003 mg/cm2	1.7 mg/cm2

**PNEC's - Concentration prévisible sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.058 mg/l
Sédiments d'eau douce	215 mg/kg dwt
L'eau de mer	0.0058 mg/l
Sédiments marins	21.5 mg/kg bwt
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	82.2 mg/l
sol (agricole)	42.9 mg/kg dwt
air	

**Nom Chimique:**

N- (3- (triméthoxysilyl) propyl) éthylenediamine

**N° UE:**

217-164-6

**No.-CAS:**

1760-24-3

**DNELs - Dérivé sans effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							2.5
Inhalation				35.3				8.7
Dermique		5		5		17		2.5

**PNEC's - Concentration prévisible sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.062
Sédiments d'eau douce	0.048
L'eau de mer	0.0062
Sédiments marins	0.0048
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	25 mg/L
sol (agricole)	0.0075
air	

**Nom Chimique:**

éthylènediamine

**N° UE:**

203-468-6

**No.-CAS:**

107-15-3

**DNELs - Dérivé sans effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							275 µg/kg bw/day
Inhalation	Medium hazard (no threshold derived)	Medium hazard (no threshold derived)	Medium hazard (no threshold derived)	25 mg/m <sup>3</sup>		No hazard identified	No hazard identified	12.5 mg/m <sup>3</sup>
Dermique	Medium hazard (no threshold derived)	No DNEL required: short term exposure controlled by conditions for long-term	Medium hazard (no threshold derived)	3.6 mg/kg bw/day				

**PNEC's - Concentration prévisible sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	16 µg/L
Sédiments d'eau douce	7.68 mg/kg sediment dw
L'eau de mer	2 µg/L
Sédiments marins	768 µg/kg sediment dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	4.36 mg/kg soil dw
air	No hazard identified

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect:**DE COULEUR CLAIRE /  
AMBRE**Etat Physique**

Liquide

<b>Odeur</b>	AMMONIACALE
<b>Seuil d'odeur</b>	Non determine
<b>pH</b>	Alcaline
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Non determine
<b>Point / intervalle d'ébullition (° C)</b>	64 - N.D.
<b>Point éclair, (°C)</b>	94
<b>Taux d'évaporation</b>	Non determine
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non determine
<b>Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	Non determine
<b>Pression de vapeur</b>	Non determine
<b>Densité de vapeur</b>	Non determine
<b>Densité relative</b>	Non determine
<b>Solubilité dans / miscibilité avec l'eau</b>	< 1% @ 20 °C
<b>Coefficient de partage: n-octanol/water</b>	Non determine
<b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>	Non determine
<b>Température de décomposition (°C)</b>	Non determine
<b>Viscosité</b>	130 cps
<b>Propriétés explosives</b>	Non determine
<b>Propriétés oxydantes</b>	Non determine

## 9.2 Autres informationsFR

<b>Contenu en COV g/l:</b>	17
<b>Grammes de COV par litre de produit de revêtement appliqué la norme ISO 11890-1 et / ou ISO 11890-2.</b>	
<b>Densité (g/cm3)</b>	1.00

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information.

### 10.4 Conditions à éviter

Sources directes de chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë:

**LD50 Orale:** Aucune information.

**Inhalation LC50:** Aucune information.



<b>Irritation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Corrosivité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Sensibilisation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité à doses répétées:</b>	Aucune information disponible.
<b>Cancérogénicité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Mutagénicité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction:</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT-exposition unique:</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT-exposition répétée:</b>	Aucune information disponible.
<b>Danger d'aspiration:</b>	Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>LD50 Orale</u>	<u>LD50 Cutanée</u>	<u>LC50 Vapeur</u>
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	1030 mg/kg (oral-rat)	1840 mg/kg (dermal-rabbit)	
100-51-6	alcool benzylique	1230 mg/kg rat	2980 mg/kg, rabbit	
121158-58-5	phénol, dodécyl-, ramifié	2140 mg/kg (oral, rat)	>2000 mg/kg (Dermal, rabbit)	
140-31-8	2-pipérazine-1-yléthylamine	1999 mg/kg, oral, rat	866 mg/kg, dermal, rabbit	
84852-15-3	4-nonylphenol, branched		3160 mg/Kg (dermal, rabbit)	
107-15-3	éthylénediamine	866 mg/kg bw (rat) OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)	560 mg/kg bw (rabbit) Concentrated and 10% water solution was applied to clipped rabbit trunk under Vinylite sheeting.	

#### Information supplémentaire:

Aucune information.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité:

<b>EC50 48hr (Daphnia):</b>	Aucune information.
<b>IC50 72hr (algues):</b>	Aucune information.
<b>LC50 96hr (poisson):</b>	Aucune information.

**12.2 Persistance et dégradabilité:** Aucune information.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation:** Aucune information.

**12.4 Mobilité dans le sol:** Aucune information.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:** Aucune information.

**12.6 Autres effets néfastes:** Aucune information.

<u>No.-CAS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	23 mg/L	Aucune information.	110 mg/L
100-51-6	alcool benzylique	400 mg/L (daphnia magna)	700 mg/L (algae)	10 mg/L (fish)
121158-58-5	phénol, dodécyl-, ramifié	0,017 mg/l (EC50, 48h, Daphnie)	0,53 mg/l (EC50, 72h, algae)	0,017 mg/l (LC50,96h, fish)
140-31-8	2-pipérazine-1-yléthylamine	Aucune information.	1000 mg/l (EC50,72h, Algae)	2190 mg/l (EC50, 96h, fish)
1760-24-3	N- ( 3- (triméthoxysilyl) propyl) éthylènediamine	Aucune information.	Aucune information.	597 mg/L
84852-15-3	4-nonylphenol, branched		Aucune information.	
107-15-3	éthylènediamine	Aucune information.	Aucune information.	640 mg/l (Poecilia reticulata) EU Method C.1 (Acute Toxicity for Fish)

### Information écologique supplémentaire

Contient, conformément à la directive CEE 76/464/EWG, les substances liquides dangereuses suivantes en quantités > 1 %

<u>No.-CAS</u>	<u>Dénomination CEE</u>
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
121158-58-5	phénol, dodécyl-, ramifié
140-31-8	2-pipérazine-1-yléthylamine

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets:** Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

**Code Européen de déchets:** 080111\*  
**Emballage Code de déchets:** 150110

### RUBRIQUE 14: Informations relatives aux transports

14.1	Numéro ONU	UN 3066
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Peinture
	Nom technique	non applicable
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	8
	Danger secondaire d'expédition	non applicable
14.4	Groupe d'emballage	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Marine Pollutant: YES (phenol, dodecyl-, branched)
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable
	No EmS:	F-A, S-B
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

**REGLEMENTS NATIONAUX :**

Nombre Danemark Enregistrement du produit: Indisponible

<b>Danemark - Numéro de code MAL:</b>	Indisponible
<b>Danemark - Numéro de code MAL - Mélange:</b>	Indisponible
<b>Nombre Suède Enregistrement du produit:</b>	Indisponible
<b>Nombre Norvège Enregistrement du produit:</b>	Indisponible
<b>Classe de danger pour les eaux (WGK):</b>	2
<b>Directive 2004/42/CE :</b>	17 g/l

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### MOTIF DE LA RÉVISION

Regulatory Formula Source Changed

Composition Information Changed

Substance et/ou modification de la propriété du produit dans la (les) section(s):

01 - Identification

09 - Physical and Chemical Properties

14 - Transportation Information

Déclarations révisées

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques.

### Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark;

Règlement n ° 1907/2006 de la Commission de l'Union européenne sur REACH modifié dans le règlement (UE) 2015/830;

Union européenne Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP) et ultérieures adaptations de progrès technique (ATP);

Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets".

## Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m3	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	Milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
PBT	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.
IBC	Grand Reservoir Vrac
RTI	Irritation des voies respiratoires
NE	Effets narcotiques

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.